



2017 / 07
Du 28 mars 2017

SOMMAIRE : Campagne IR 2017

DEROULEMENT DE LA CAMPAGNE IR

Cette année, les déclarations papier seront mises sous pli les 4 et 7 avril pour une arrivée prévue dans les boîtes aux lettres le 10 avril. La déclaration en ligne sera possible officiellement à partir du 12 avril mais le service sera réellement ouvert à partir du 10/4 et disponible jusqu'au 17 juillet. Les formulaires papiers seront distribués à partir du 26 avril aux seuls primo-déclarants. Les contribuables seront invités à renseigner leurs déclarations des noms, prénoms et dates de naissance de leurs enfants ayant entre 15 et 18 ans afin de faciliter leur future télédéclaration. Ils auront jusqu'au 17 mai pour déposer la déclaration 2042 papier ou jusqu'au 30 mai pour télédéclarer. Les télé-corrections seront possibles du 1^{er} août au 19 décembre.

Une présentation d'une demi-journée des nouveautés sera faite dans les services cette semaine.

Cette année, un numéro SPI fictif sera mis en place afin de permettre aux collègues de répondre aux difficultés des télé-déclarants en simulant une déclaration et avoir ainsi la même vision que leur interlocuteur. Pour l'assistance informatique et en cas de déclaration bloquée, les agents doivent contacter la Direction, qui à défaut de solution, fera remonter ce type d'anomalies à la Centrale.

L'accueil spécifique aura lieu du 9 au 24 mai. La brochure pratique est actuellement en ligne. Les renforts viendront du PCE, du PCRП et de la Direction. Les vérificateurs (BDV) assureront eux un renfort sur la réponse aux questions posées par e-mail. Les appels téléphoniques devraient arriver essentiellement au centre de contact, les déclarations mentionneront son numéro de téléphone. Il n'y aura donc pas cette année de mise en place de « marguerite » pour les réponses téléphoniques (il y avait eu environ 10 000 appels l'an dernier). Une aide par une collègue compétente en IR sera apportée à deux reprises sur place à Saint-Gaudens, notamment pour la fiscalité internationale.

Aucun renfort n'est prévu pour les trésoreries de proximité... Il n'y aura pas d'étudiant en renfort cette année ...

L'accueil sera également assuré dans 8 mairies (10 l'année dernière) et une permanence téléphonique sera assurée dans les locaux de La Dépêche du Midi. 7 jeunes en service civique seront recrutés pour aider les contribuables aux bornes, ils recevront 1 semaine de formation à la fin du mois d'avril. La direction mettra en place un accueil pour malentendants avec un collègue ayant des connaissances en fiscalité et un deuxième collègue compétent en langage des signes.

Concernant la sécurité des locaux, un vigile est prévu au mois de mai à l'HDF du Mirail.

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRELEVEMENT A LA SOURCE (PAS)

Les questions complexes concernant le PAS devront remonter à la DRFIP, Division de la Fiscalité des Particuliers, où elles seront prises en charge par deux collègues. Une campagne d'information est en cours auprès des futurs collecteurs que sont les employeurs ainsi qu'auprès des éditeurs de logiciels. En dehors des problèmes de fond dénoncés par **FO-DGFIP**, la mise en place à marche forcée du PAS posera des difficultés aux SIP et SIE pour lesquels la formation a été pour le moins succincte et qui ne seront pas renforcés en effectifs. Les fiches « questions/réponses » publiées sur Ulysse ne permettront pas de limiter les interrogations et les informations délivrées aux contribuables et aux collecteurs restent très limitées. **FO-DGFIP** a une nouvelle fois contesté la précipitation avec laquelle est mise en place une mesure dangereuse pour les contribuables mais également complexe dans sa mise en œuvre en l'absence de moyens dédiés.